

Prime d'activité : ce qui change à partir du 1er juillet 2026 à Mayotte

Le montant forfaitaire de base, qui sert au calcul de la prime d'activité, passe de 319,14 € à 460 €.

Cette revalorisation porte le montant forfaitaire applicable à Mayotte à 72 % de celui en vigueur sur le reste du territoire national.

Le montant de la prime d'activité est déterminé à partir de plusieurs éléments :

- Un montant forfaitaire, calculé selon la composition du foyer et le nombre de personnes à charge
- Une bonification individuelle, c'est-à-dire un complément qui s'ajoute au montant de base et dont le montant dépend des revenus d'activité du foyer
 - Les revenus professionnels
 - Les ressources du foyer, qui sont ensuite prises en compte pour déterminer le montant final de la prime d'activité

Quand cette augmentation sera-t-elle visible ?

L'augmentation ne sera pas forcément visible à compter de juillet mais à compter du trimestre de droit de septembre 2026.

La prime d'activité étant calculée par trimestre, le nouveau montant sera appliqué lors du renouvellement trimestriel des droits.

Quelles démarches effectuer ?

Les bénéficiaires de la prime d'activité n'ont aucune démarche particulière à réaliser.

Ils doivent simplement continuer à effectuer leur déclaration trimestrielle de ressources, comme d'habitude, en veillant notamment à déclarer leur montant net social, indiqué sur leur bulletin de salaire ou leurs relevés de prestations.

Les personnes qui ne perçoivent pas encore la prime d'activité peuvent effectuer une demande directement sur caf.fr.